

COPARY (Communauté de communes du Pays de Revigny)  
Randonnées du Pays de Revigny  
2, place Pierre Gaxotte  
55800 REVIGNY-SUR-ORNAIN  
03-29-78-79-92 / [www.copary.fr](http://www.copary.fr)

# Règlement du jeu : « Les Aventuriers d'Éole »

Villers-aux-Vents (Meuse)  
Dimanche 29 avril 2018

Cette aventure est **ouverte aux personnes âgées de plus de 6 ans** (âge conseillé) et se joue **en équipe de 2 à 6 partenaires**. Au cours de ce jeu, les enfants sont placés sous la responsabilité des adultes qui les accompagnent.

Les **inscriptions** se font par téléphone au 03-29-78-79-92 ou par mail à [culture@copary.fr](mailto:culture@copary.fr) (ou sur place le jour de l'événement en fonction des disponibilités).

Les **départs s'effectueront entre 10h et 14h**, place de l'Eglise à Villers-aux-Vents, le **dimanche 29 avril 2018**.

Il vous faudra prévoir environ **3h** de marche et de jeu en tout pour cette boucle de **5 km**. Le temps de jeu n'est pas pris en compte pour les résultats, seules compteront les réponses aux défis.

Pour ces épreuves, il est vivement recommandé d'apporter **un crayon, des chaussures et un vêtement adaptés** à la marche et à la météo, de l'**eau** et **un pique-nique si vous arrivez avant 12h** (pas de restauration sur place).

L'équipe reste groupée et relève les énigmes et défis présents tout au long de la boucle de promenade :

- **Enigmes en 3D** : nature, paysage, histoire...
- **Défis par équipe** : feu par percussion, concert d'oiseaux, dégustations à l'aveugle...
- **Délégation de champions** : saut de pont de singe, lancer de sagaies...

Les défis sont numérotés (une vingtaine) et sont matérialisés par un panneau contenant un numéro de défi et un descriptif détaillé.

Vous aurez à votre disposition **un seul bulletin de jeu par équipe** (il pourra être recopié si vous souhaitez le modifier).

- Défi sans animateur : portez **bien lisiblement** le numéro de la réponse choisie dans la case correspondant au numéro du défi.
- Défi avec animateur : la case sera cochée par l'animateur du défi.

Les **résultats** seront communiqués **vers 17h30**, sur la place de l'Eglise de Villers-aux-Vents. L'équipe qui aura le plus de bonnes réponses aux défis et énigmes sera déclarée vainqueur. En cas d'ex aequo, un tirage au sort désignera l'équipe gagnante ainsi que pour la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> place.

Un **trophée** sera remis **à l'équipe gagnante** pour cette 1<sup>ère</sup> édition ainsi qu'un **panier du terroir aux trois premières équipes du jeu**.

La liste des gagnants sera également publiée sur le site internet de la COPARY ([www.copary.fr](http://www.copary.fr)) avec possibilité de venir retirer son prix (panier du terroir) au siège de la COPARY.

Le non-respect du règlement ou tout comportement pouvant nuire aux personnes, au matériel ou à l'environnement entraîneront l'exclusion immédiate de l'équipe, voire les poursuites permises par la loi.